

Séance  
ordinaire du 3  
février 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que monsieur Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

20.02.46

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.02.47

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 à 20 h;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 233 254.04 \$
  - ↳ Comptes préautorisés : 602 030.25 \$

**ADMINISTRATION**

5. Motion de félicitations à l'organisation du tournoi Optimiste.
6. Autorisation de représentation à la Cour du Québec chambre civile, division des petites créances.

## **FINANCES**

7. Autorisation de versement de dons.
8. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au CLAC.
9. Autorisation de versement d'une aide financière à la Télévision de La Mitis.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10. Autorisation de paiement de la cotisation à l'ACMQ pour un membre du personnel-cadre.
11. Autorisation de formation pour la greffière et l'inspectrice en bâtiment.
12. Autorisation d'affichage de poste de journalier temporaire.
13. Autorisation de paiement de la cotisation à Les Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec pour un membre du personnel-cadre.
14. Autorisation d'affichage du poste temporaire de mécanicien.

## **LOISIRS**

15. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 11.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. Autorisation d'ajout d'un contrat pour le service de conciergerie pour la nouvelle caserne.
17. Autorisation d'achat d'habit de combat incendie.
18. Autorisation de modification de statut pour huit pompiers à l'essai.
19. Autorisation d'embauche d'un pompier à l'essai.
20. Adoption du règlement 2020-1431 modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
21. Autorisation de modifications AV-3 de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.
22. Autorisation de modification CI-05rev1 dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.
23. Autorisation de modification CI-02 dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

## **TRAVAUX PUBLICS**

24. Autorisation d'appel d'offres pour l'acquisition d'un mini chargeur.

## **URBANISME**

25. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour 2019.
26. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 22 janvier 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
27. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour les lots 3 755 970 et 3 755 971 de la Ville de Mont-Joli.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

28. Adjudication d'un mandat à Me Nadia Heppell.

29. Motion de félicitations à Louis-Philippe Roy.
30. Autorisation à la SOPER pour l'utilisation des sommes versées pour la réalisation de l'entente sectorielle en innovation 2020-2023.
31. Autorisation de signature – permission de voirie – ministère des Transports du Québec – aménagement d'un pont dans le sentier de motoneige.
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

**20.02.48 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 à 20 h;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 janvier 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

**20.02.49 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 233 254.04 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 602 030.25 \$.

**ADMINISTRATION**

**20.02.50 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION DU TOURNOI OPTIMISTE**

Du 16 au 19 janvier dernier, le Club Optimiste de Mont-Joli a organisé pour une 8<sup>e</sup> année consécutive le Tournoi de hockey Optimiste Uniprix.

Ce tournoi a connu encore cette année beaucoup de succès, tant en ce qui touche la participation que la logistique. Vingt-quatre équipes étaient inscrites dans les classes participation et récréation. Des joueurs d'un peu partout au Québec ont participé à ce tournoi devenu avec le temps un rendez-vous incontournable en janvier.

Année après année, le Club Optimiste de Mont-Joli redouble d'énergie et d'efforts pour assurer le succès de l'évènement. Mission accomplie. Qui plus est, les profits du Tournoi Optimiste Uniprix seront versés au hockey mineur de Mont-Joli.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Club Optimiste de Mont-Joli pour la réussite du Tournoi Optimiste Uniprix.

**20.02.51            AUTORISATION DE REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à la représenter à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances dans le dossier 135-32-700036-194.

**FINANCES**

**20.02.52            AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
CLAC	Souper bénéfice	1 billet à 100\$
Le Mistral	Concert 22 mars	2 billets à 15\$
Le Mistral	Concours Harmonies	100\$
Tournoi E.J. Bourque	Réception civique	100\$
Centraide	Concert bénéfice 8 février	prêt de deux scènes

**20.02.53            AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLAC**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 10 000 \$ au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) pour l'exercice financier 2020. Cet appui est conforme aux dispositions du protocole d'entente intervenue entre le CLAC et la Ville de Mont-Joli.

**20.02.54            AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA TÉLÉVISION DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Télévision de la Mitis réalise, produit et diffuse des émissions de télévision communautaire et informe la population sur la vie politique, économique, sociale, culturelle et sportive de La Mitis, et ce, depuis 35 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est une source d'information locale fiable et de qualité et un média incontournable pour connaître l'actualité dans La Mitis, et qui se doit de demeurer;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'aider un organisme qui œuvre au bien-être de sa population;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière à la Télévision de La Mitis d'un montant de 10 000 \$ qui sera remis à parts égales en 2020 et 2021.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **20.02.55 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION À L'ACMQ POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour l'année 2020 de la directrice aux communications et responsable du cabinet du maire, madame Sonia Lévesque, et ce, au montant de 250 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

### **20.02.56 AUTORISATION DE FORMATION POUR LA GREFFIÈRE ET L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise mesdames Kathleen Bossé, greffière et Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment à suivre une formation web intitulée « Bêtes, bestioles et bibittes : de nouveaux défis règlementaires », le 25 mai 2020, et ce au coût de 185 \$ plus les taxes.

### **20.02.57 AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE DE JOURNALIER TEMPORAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de journalier temporaire interne et externe afin de constituer une banque de candidats pour combler divers besoins de main-d'oeuvre dans les différents services de la Ville de Mont-Joli.

### **20.02.58 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION À LES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'association Les Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec pour l'année 2020 de la directrice des ressources humaines et de l'urbanisme, madame Marie-Hélène Gauthier, et ce, au montant de 300 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

### **20.02.59 AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE TEMPORAIRE DE MÉCANICIEN**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage interne et externe du poste temporaire de mécanicien.

## **LOISIRS**

### **20.02.60 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 11**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 11 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 775 490.56 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 11 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 11 au montant de 775 490.56\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **20.02.61      AUTORISATION D'AJOUT D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LA NOUVELLE CASERNE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'ajout d'un contrat de service pour la conciergerie de la nouvelle caserne à la firme Centrap, et ce, au montant mensuel de 609.89\$ taxes incluses.

### **20.02.62      AUTORISATION D'ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 9 habits de combat à la firme L'Arsenal pour un montant de 14 481 \$ plus taxes.

### **20.02.63      AUTORISATION DE MODIFICATION DE STATUT POUR HUIT POMPIERS À L'ESSAI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le changement de statut des pompiers à l'essai suivants:

- Leyla-Élyse Couture
- Kathleen Dubé
- Korin Gagné
- Raphaël Caron
- Jean-Frédéric Roussel
- Anthony Rousseau
- Étienne Rioux
- Pascal Coulombe

Pour le statut de pompier tel qu'inscrit à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli. Les modifications entreront en vigueur le 5 mars pour Mesdames Couture et Dubé ainsi que pour messieurs Gagné, Caron et Roussel. Quant à monsieur Rousseau, son statut sera modifié dès le 19 mars, et enfin, le 2 avril pour messieurs Rioux et Coulombe.

### **20.02.64      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Alexandre Caron à titre de pompier à l'essai. Monsieur Caron sera assujéti à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

### **20.02.65      ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016- 1345 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1431 modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Ce règlement modifie la sous-section 2 – Les poules par l'ajout de l'obtention d'une licence par le citoyen désirant installer un poulailler, des précisions sur la garde des poules, et les espèces interdites, les dispositions pour les poules malades pour contraindre les maladies graves ou contagieuses, la disposition des poules mortes et la fin de la garde de poules. L'article 2.2. du règlement concernant le poulailler et le parquet est abrogé du règlement et intégré au règlement 2019-1425 modifiant certains éléments du règlement sur le zonage.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**20.02.66      AUTORISATION DE MODIFICATIONS AV-3 DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier inscrites à l'avenant de modification AV-3 produit par Atelier 5, et ce, au montant de 20 539.73 \$.

**20.02.67      AUTORISATION DE MODIFICATION CI-05REV1 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier CI-05REV 1 suivante :

- Annulation de la gestion des sols contaminés contractuelle      (8 582.43 \$)

**20.02.68      AUTORISATION DE MODIFICATION CI-02 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier CI-02 suivante :

- CI-02, terre contaminée      21 569.47 \$ plus taxes

**TRAVAUX PUBLICS**

**20.02.69      AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN MINI CHARGEUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service des travaux publics à lancer un appel d'offres sur SEAO, le 5 février prochain afin de procéder à l'acquisition d'un mini chargeur pour le déblaiement des trottoirs.

**URBANISME**

**20.02.70      DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2019 lors de la réunion du mercredi 22 janvier 2020;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2019;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par monsieur Alain Thibault;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- Seize (16) demandes de dérogation mineure;
- Huit (8) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

- Une (1) demande d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement du programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.
- Six demandes de permis de lotissement ont été étudiées.
- Deux membres du comité se sont retirés et trois nouveaux membres se sont joints au comité.

#### Tableau comparatif des permis de construction

Six (6) permis de construction ont été délivrés au cours de l'année 2019.

TYPE	2019		2018		2017	
	#	VALEUR	#	VALEUR	#	VALEUR
Unifamilial	1	200 000	2	440 000	2	452 000
Bifamiliale	1	300 000	1	250 000		
Jumelée (2 x 2)	2	260 000				
En rangée (3 x 3)						
En rangée (4 x 4)						
Multifamilial (6)			1	680 000		
Commercial			1	7 500 000	1	200 000
Institutionnel						
Public	2	11 577 597				
Industriel			1	390 000		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>12 337 594</b>	<b>6</b>	<b>9 260 000</b>	<b>3</b>	<b>652 000</b>

#### Tableau comparatif des permis de rénovations, réparations et démolition

307 permis de rénovations et de réparations ont été délivrés au cours de l'année 2019.

2019		2018		2017	
307	5 139 833	328	6 349 920	328	6 230 635

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2019	12 337 594	5 139 833	17 477 497
2018	9 260 000	6 349 920	15 609 920
2017	652 000	6 230 635	6 882 635
2016	885 000	7 660 511	8 545 511
2015	2 920 000	8 068 250	10 988 250
2014	4 470 000	8 886 106	13 356 106
2013	1 000 000	6 555 755	7 555 755
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469

20.02.71

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 22 JANVIER 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 22 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 22 janvier 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 4 permis de rénovation pour une valeur de 913 000 \$;
- Une demande de dérogation mineure.



20.02.72

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LES LOTS 3 755 970 ET 3 755 971 DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme le projet de subdivision cadastrale visant à identifier chaque emplacement du parc de maisons mobiles de la rue Lussier soit :

- 1042, rue Lussier (6 355 226) :  
Profondeur : 24,11 m
- 1045, rue Lussier (6 355 227)  
Frontage : 15,73 m  
Profondeur : 27,37 m
- 1049, rue Lussier (6 355 228)  
Profondeur : 27,37 m  
Superficie : 392,8 m<sup>2</sup>
- 1050, rue Lussier (6 355 225)  
Frontage : 13,41 m  
Profondeur : 24,08 m  
Superficie : 319,1 m<sup>2</sup>
- 1053, rue Lussier (6 355 229)  
Frontage : 12,19 m  
Profondeur : 27,39 m  
Superficie : 342,7 m<sup>2</sup>
- 1054, rue Lussier (6 355 224)  
Frontage : 11,73 m  
Profondeur : 24,05 m  
Superficie : 294,5 m<sup>2</sup>
- 1057, rue Lussier (6 355 230)  
Frontage : 12,19 m  
Profondeur : 27,39 m  
Superficie : 326,0 m<sup>2</sup>
- 1058, rue Lussier (6 355 223)  
Frontage : 11,00 m  
Profondeur : 24,05 m  
Superficie : 262,0 m<sup>2</sup>
- 1062, rue Lussier (6 355 222)  
Profondeur : 24,03 m  
Superficie : 372,3 m<sup>2</sup>
- 1070, rue Lussier (6 355 221)  
Profondeur : 24,03 m  
Superficie : 335,5 m<sup>2</sup>
- 1074, rue Lussier (6 355 220)  
Profondeur : 24,00 m
- 1077, rue Lussier (6 355 234)  
Superficie : 382,1 m<sup>2</sup>
- 1078, rue Lussier (6 355 219)  
Profondeur : 23,93 m

Tel qu'apparaissant au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Claude Vézina.

Pour le 1042 et le 1045, rue Lussier (terrain d'angle) :

- Le Règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 16,0 m et une profondeur minimale de 27,4 m.

Pour les autres terrains (terrain intérieur) :

- Le Règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 14,0 m, une profondeur minimale de 27,4 m et une superficie minimale de 400 m<sup>2</sup>.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 17 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**20.02.73**

### **ADJUDICATION D'UN MANDAT À ME NADIA HEPPELL**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Me Nadia Heppell afin d'établir une servitude de passage piétonnier avec le Groupe Normandin, tel qu'inscrit à l'article 28 de l'acte de vente.

**20.02.74**

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À LOUIS-PHILIPPE ROY**

Le Mont-Jolien Louis-Philippe Roy, qui évolue dans le circuit professionnel de course de chevaux sous harnais à Toronto, a reçu pour une deuxième année consécutive le Prix O'Brien du meilleur conducteur de courses sous harnais au Canada.

Le gala des Prix O'Brien (O'Brien Awards) a eu lieu le 1<sup>er</sup> février à Mississauga en Ontario. Créés en 1989, ces prix récompensent les meilleures performances des conducteurs de courses sous harnais au pays, au cours de la dernière année. Ce sont les plus hautes distinctions accordées à ceux et celles qui s'illustrent dans ce sport équestre.

Depuis sa première victoire sur le circuit professionnel à Trois-Rivières, en 2014, le Mont-Jolien de 30 ans connaît une montée spectaculaire. En l'espace de quatre ans à peine, il est devenu le meilleur conducteur au pays.

Par ses exploits, Louis-Philippe Roy contribue à faire rayonner le nom de Mont-Joli sur la scène nationale.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Louis-Philippe Roy pour souligner ses hautes performances sur la scène canadienne, en tant que conducteur professionnel de courses de chevaux sous harnais.

20.02.75

**AUTORISATION À LA SOPER POUR L'UTILISATION DES SOMMES VERSÉES POUR LA RÉALISATION DE L'ENTENTE SECTORIELLE EN INNOVATION 2020-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-St-Laurent désire se doter d'un fond en innovation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ BSL) section Bas-Saint-Laurent est l'organisme mandataire de l'Espace d'accélération et de croissance du Bas-St-Laurent et du Fonds régional d'innovation BSL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds régional d'innovation BSL totalise un montant de 867 657 \$, constitué de la façon suivante :

- 331 657 \$, Villes membres du RIVEQ ;
- 500 000 \$, MAMH par le programme FARR BSL ;
- 36 000 \$, MRC du BSL, 4 500\$ par MRC sur trois ans.

**CONSIDÉRANT QUE** le RIVEQ BSL recommande la SOPER à utiliser les sommes versées pour la réalisation de l'entente régionale en innovation, visant la création d'un fonds régional d'innovation, pour sa mise en œuvre en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

**CONSIDÉRANT QUE** les villes membres du RIVEQ BSL et les MRC du BSL doivent autoriser la SOPER à utiliser les sommes versées pour la réalisation de l'entente régionale en innovation, visant la création d'un fonds régional d'innovation, pour sa mise en œuvre en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise la SOPER à utiliser les sommes versées pour la réalisation de l'entente régionale en innovation, visant la création d'un fonds régional d'innovation, pour sa mise en œuvre en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

20.02.76

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PERMISSION DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AMÉNAGEMENT D'UN PONT DANS LE SENTIER DE MOTONEIGE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de la permission de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'un point dans le sentier de motoneige.

20.02.77

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande quand les pompiers s'installeront dans la nouvelle caserne.

Monsieur Martin Soucy répond qu'il ne reste que le plancher à régler et que par la suite les pompiers pourront s'installer.

Monsieur Morissette demande ce qu'il adviendra de l'ancien aréna.

Monsieur Soucy mentionne que le conseil municipal prendra la meilleure décision pour les citoyens et la Ville et ce, en temps opportun.

Monsieur Roger Boudreau adresse des remerciements au nom de la TVM pour l'aide financière annoncée.

**20.02.78**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière